



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis **N°4 - 2013** du Comité de direction au Conseil intercommunal

Budget 2014

Responsabilité(s) du dossier :

- **Gil Reichen, président du Comité de direction**

Pully, le 8 octobre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2014.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le troisième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association. Le Comité de direction est donc satisfait de pouvoir vous présenter un budget qui correspond aux chiffres articulés dans le préavis. En effet, le préavis relatif à la création de l'Association intercommunale de Police prévoyait des charges totales de l'ordre de CHF 9.5 mios au moment où cette dernière atteindrait sa vitesse de croisière, soit d'ici au budget de l'année 2014. Force est de constater que cette prévision était correcte. En effet, le budget 2014 qui vous est présenté, prévoit des charges totales d'un peu moins de CHF 9.6 mios.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, l'augmentation d'effectif prévue sur trois ans a bel et bien été respectée. De ce fait, deux collaborateurs qui terminent leur formation vont rejoindre le Corps de police en 2014.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2013 :

Libellé	Budget 2014 (en CHF)	Budget 2013 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	7'935'300.00	7'469'660.00	465'640.00	6.2%
Biens, services et marchandises	1'403'855.00	1'468'580.00	-64'725.00	-4.4%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	2'500.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	320.00	0.00	320.00	
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	0.00	150'000.00	
Total des charges	9'595'275.00	9'044'040.00	551'235.00	6.1%
Revenus du patrimoine	9'000.00	27'000.00	-18'000.00	-66.7%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'628'800.00	1'593'500.00	35'300.00	2.2%
Participations et rebts coll. publ.	7'957'475.00	7'423'540.00	533'935.00	7.2%
Total des revenus	9'595'275.00	9'044'040.00	551'235.00	6.1%

Par rapport aux comptes de l'année 2012, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2014 (en CHF)	Comptes 2012 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	7'935'300.00	6'716'492.22	1'218'807.78	18.1%
Biens, services et marchandises	1'403'855.00	1'438'670.77	-34'815.77	-2.4%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	735.60	1'764.40	239.9 %
Aides et subventions	320.00	140.00	180.00	128.6 %
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	72'112.50	77'887.50	108.0 %
Total des charges	9'595'275.00	8'331'451.09	1'263'823.91	15.2%
Revenus du patrimoine	9'000.00	8'055.15	944.85	11.7%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'628'800.00	1'980'170.56	-351'370.56	-17.7%
Participations et rebmts coll. publ.	7'957'475.00	6'343'225.38	1'614'249.62	25.4%
Total des revenus	9'595'275.00	8'331'451.09	1'263'823.91	15.2%

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 6.1% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 et de 15.2% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2012.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Participation de l'employeur à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP).
- Augmentation de l'effectif de Police.
- Création de nouveaux fonds de réserves.

Participation de l'employeur à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP)

Suite aux nouvelles dispositions légales fédérales, la caisse de pensions (CIP) doit prendre des mesures afin de combler une grande partie de son manque de couverture. Pour ce faire, un plan d'assainissement de la caisse de pensions a été proposé aux employeurs ainsi qu'aux collaborateurs. Ce dernier a été accepté par les deux parties. Ainsi, l'Association intercommunale « Sécurité Est-Lausannois » devra payer la somme de CHF 182'000.00 durant les 17 prochaines années et ce, dès l'année 2014.

Augmentation de l'effectif de Police

L'effectif de la Police intercommunale progresse de 2.2 ETP (équivalent temps plein) par rapport au budget de l'année 2013 et de 7.2 ETP par rapport aux comptes 2012. Par conséquent l'effectif total sera de 60.9 ETP pour l'année 2014.

Veillez trouver ci-dessous, le descriptif des postes supplémentaires, par rapport au budget 2013 :

Description postes supplémentaires	Augmentation (en ETP)
Renforcement du staff administratif	0.2 ETP
Intégration ex-aspirant – Police de proximité	2.0 ETP
Total des postes supplémentaires	2.2 ETP

Veillez trouver ci-dessous, les descriptifs des postes supplémentaires, par rapport aux comptes de l'année 2012 :

Description postes supplémentaires	Augmentation (en ETP)
Renforcement du staff administratif	0.5 ETP
Assistant Sécurité Publique – Police des déchets pour Pully	0.7 ETP
Assistant Sécurité Publique – Opérateur centraliste	1.0 ETP
Policier supplémentaire – Police secours	1.0 ETP
Aspirants de Police	2.0 ETP
Intégration ex-aspirant – Police de proximité	2.0 ETP
Total des postes supplémentaires	7.2 ETP

Création de nouveaux fonds de réserves

Le Comité directeur a décidé de créer deux nouveaux fonds de réserves. Ils sont les suivants :

- Fonds de réserve pour le renouvellement informatique.
- Fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules.

Cette méthode permet de créer des réserves afin de financer le renouvellement informatique ainsi que celui relatif aux véhicules à moteur. En effet, ceci permettra de lisser quelque peu les coûts et ainsi éviter de brusques augmentations de charges lors de l'un ou l'autre de ces renouvellements. Ainsi, c'est la somme de CHF 100'000.00 qui a été attribué au fonds de renouvellement informatique et la somme de CHF 50'000.00 pour le fonds de renouvellement des véhicules.

Informations complémentaires

Il est à noter que la somme de CHF 72'112.50 dépensée dans le cadre du bouclage des comptes 2012 concerne la création de la provision pour débiteurs douteux.

Les achats de biens, services et marchandises diminuent de 4.4% par rapport au budget 2013 et de 2.4% par rapport aux comptes 2012. Cette baisse est essentiellement due aux achats de véhicules qui ont été intégrés dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes progressent de 2.2% par rapport au budget 2013 et baissent de 17.7% par rapport aux comptes de l'année 2012. Cette diminution provient en grande partie du niveau des amendes qui est nettement plus élevé lors du bouclage des comptes 2012 et de la création, dès le 1^{er} janvier 2013, de la police des déchets, qui est refacturée à la Ville de Pully.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2013, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2014 (en CHF)	Budget 2013 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	488'013.00	483'017.00	4'996.00	1.0%
Paudex	232'242.00	217'205.00	15'037.00	6.9%
Pully	6'775'287.00	6'266'115.00	509'172.00	8.1%
Savigny	461'933.00	457'203.00	4'730.00	1.0%
Total	7'957'475.00	7'423'540.00	533'935.00	7.2%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2012, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2014 (en CHF)	Comptes 2012 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	488'013.00	448'026.13	39'986.87	8.9%
Paudex	232'242.00	181'322.86	50'919.14	28.1%
Pully	6'775'287.00	5'289'793.94	1'485'493.06	28.1%
Savigny	461'933.00	424'082.45	37'850.55	8.9%
Total	7'957'475.00	6'343'225.38	1'614'249.62	25.4%

La moindre augmentation des participations des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Il est à noter également que la participation de la commune de Paudex, malgré la forte augmentation constatée par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012, reste néanmoins inférieure (en tenant compte de la bascule de deux points d'impôts en faveur des communes) à celle qui prévalait avant la création de l'association intercommunale.

Par conséquent, le budget 2014 qui vous est proposé intègre une augmentation de l'effectif policier qui aura comme conséquence une meilleure présence de la Police sur l'ensemble du territoire, participant ainsi à un renforcement de la sécurité des habitants des quatre communes partenaires.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 4 - 2013 du Comité de direction du 8 octobre 2013,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. de valider le budget 2014 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2013.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

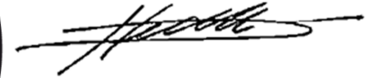
Le président



G. Reichen



Le secrétaire



D-H Weber

Annexe :

- Le budget 2014